

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/01/2026

Date de convocation : 06/01/2026	Conseillers en exercice : 12
Date affichage : 06/01/2026	Conseillers présents : 11

L'an Deux-Mille-Vingt-Six, le 14 janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT CREPIN-ET-CARLUCET, dument convoqué, s'est réuni à 18 heures à la mairie de Saint-Crépin-et-Carlucet sous la présidence de M. VILATTE Alain, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 06/01/2026

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUISSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, DUBOIS ARNAUD, LEBLATIER DIDIER, VERGNOLLE NATHALIE, ROULLAND MARIE-CLAUDE, LOPEZ MAGALI, SCANDELLA ERIC, TEILLAC GERARD

Absent excusé : LEYMARIE CHRISTIAN

M. SCANDELLA Éric a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion précédente
- Point sur la comptabilité
- Grange: avancement du dossier
- Recensement chemins ruraux
- Préparation des vœux de la municipalité
- Questions diverses

ADOPTION PROCES-VERBAL

Annie VERGNE-RODRIGUEZ demande à ce qu'une correction soit apportée. Il faut bien indiquer que la ZRR est la zone de revitalisation rurale. La correction sera faite sur le procès-verbal.

Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour concernant le logement de M. PEGOURIE.

DELIBERATION PRISE

N° 2026-01-01 : Subvention DETR pour travaux dans le logement situé Route des Vieux Bourgs

M. le Maire présente la situation du logement occupé actuellement par M. PEGOURIE et situé Route des Vieux Bourgs.

Ce dernier ayant exprimé lors du dernier conseil municipal du 9 décembre 2025 son besoin d'équiper son logement avec un monte-escalier, un devis vient d'être établi.

Le total est de 9 700€ TTC.

Ce logement nécessite aussi une rénovation thermique et phonique.

Le conseil autorise M. le Maire à faire établir l'ensemble des devis nécessaires et à effectuer une demande de subvention DETR.

Point sur la comptabilité

Un premier point a été effectué avec M. RICAUD Etienne lors d'une rencontre concernant la réhabilitation de la grange.

Les premiers résultats comptables sont positifs.

Grange : avancement du dossier

Lors de la rencontre avec M. le Sous-Préfet, le 17 décembre 2025, celui-ci a préconisé de demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 50% de la dépense totale hors taxe.

Les loyers des logements ont été calculés par les services de la préfecture afin de respecter les plafonds du conventionnement. Ils devraient être au maximum de 302€/mois.

Le projet de création d'une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) ne correspond :

- ni au souhait des membres du conseil qui plaident pour une revitalisation du centre-bourg
- ni à la réalité du « terrain » : on peut constater que de nombreuses assistantes maternelles sont en difficulté dans le secteur et les MAM environnantes ont aussi de nombreuses places d'accueil vacantes.

Recensement des chemins ruraux

L'enquête publique concernant le recensement des chemins ruraux est lancée. Elle se déroulera du 22/01/2026 au 09/02/2026.

M. MAUMELLE a été retenu en tant que commissaire-enquêteur.

Les annonces légales ont été effectuées dans « Réussir en Périgord » et « l'Essor sarladais ». Les avis sont affichés à divers points dans la commune et sur la page Facebook de la mairie.

L'ensemble des documents consultables en mairie durant la période d'enquête le sont aussi sur le site internet de la mairie.

Préparation des vœux de la municipalité

La cérémonie des vœux du maire est prévue le 16/01/2026 au foyer rural.

Le restaurant « L'esprit Sarlat » assurera la partie traiteur.

Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Le secrétaire,
Éric SCANDELLA

Le Maire,
Alain VILATTE

